

Voyons ce que nous avons déjà fait pour influencer sur l'environnement international.

Le Nigeria a joué un rôle de premier plan pour bâtir et appuyer l'Organisation de l'unité africaine [OUA], centre régional de consultation, de coordination et de règlement des différends. Cette contribution découle d'une perception éclairée de la façon dont le continent doit évoluer, collaborer et procéder au règlement des conflits. Permettez-moi de vous dire que nous, les Canadiens, souscrivons à vos objectifs et que nous admirons vos initiatives. En consolidant les liens de coopération en Afrique même, l'OUA élargira les possibilités de coopération entre les États africains et leurs amis d'outre-mer.

Autre exemple : le Canada et le Nigeria se sont toujours intéressés vivement à la décolonisation et à l'indépendance nationale en Afrique ; c'est une question de dignité humaine et de droits de l'homme. Comme porte-parole du Canada, je me permets de reprendre les propos exprimés par le Premier ministre lors de sa visite au Nigeria en 1981 : nous continuerons de nous opposer fermement à la politique d'apartheid et à son application en Afrique du Sud. Ce régime discriminatoire est honni et offensant. Nous avons la conviction que les victimes du racisme obtiendront justice. Il est à souhaiter que les dirigeants aient la sagesse et la clairvoyance d'instaurer les changements nécessaires de façon pacifique, et qu'ils n'attendent pas pour le faire, car il est évident que le train du changement est en marche.

Nous partageons aussi les objectifs du Nigeria en Namibie. Vous avez travaillé de concert avec les États de première ligne, et nous avons œuvré au sein du Groupe de contact en vue d'obtenir l'indépendance pour la Namibie. C'est là notre unique objectif, la Résolution 435 n'étant liée à aucune autre question. Nous reconnaissons la souveraineté de l'Angola sur son propre territoire, et son droit de vivre à l'abri des attaques de l'étranger. Nous avons condamné les incursions de l'Afrique du Sud sur son territoire.

Ce que nous voulons, c'est que l'Afrique du Sud mette fin à son occupation illégale de la Namibie. Nous avons pris position à ce sujet lors de la présentation de la résolution 435 et nous ne changerons pas d'avis. Nous espérons que les consultations actuelles aboutiront avant longtemps à sa mise en œuvre. Tout comme le Nigeria, le Canada déplore que cet objectif n'ait pas encore été atteint en mars 1983. Nous déplorons l'intransigeance qui en empêche la réalisation. Là encore, nous espérons que l'Afrique du Sud comprendra enfin que le changement est inévitable.

Nous ne pouvons rester insensibles aux atteintes à la dignité humaine et à la violation des droits de l'homme, que ce soit en Afrique ou ailleurs. La condamnation de ces pratiques répond à la fois à un souci pragmatique et à une préoccupation morale. Si nous devons accepter de telles pratiques sans protester, que ce soit en Namibie ou en Afghanistan, il n'y a pas de doute que la violence et les conflits ne feraient que s'aggraver et que l'insécurité règnerait en maître sur notre planète.

Nous cherchons aussi à façonner et à améliorer l'environnement international dans d'autres sphères. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est une tentative valable d'admettre l'ordre international dans la conduite des affaires maritimes. Les négociations ont été menées de façon exhaustive. Comme vous le savez, ces négociations visaient à établir une base équitable qui permette à tous les pays l'accès aux ressources des fonds marins. Aucun participant n'a eu gain de cause sur tous les plans. Il est regrettable que certains pays n'aient pas jugé bon d'accepter une convention qui est l'aboutissement